

Mission d'Inspection : liste des documents à tenir à disposition de l'ACFI



Par saisine et/ou lettre de mission, votre collectivité a sollicité l'intervention de l'Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI) du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Pour mener à bien cette Mission d'Inspection, nous vous demandons de bien vouloir tenir à disposition de l'ACFI (le jour de sa visite) les documents énumérés ci-dessous.

Liste (non exhaustive) des documents à tenir à disposition de l'ACFI :

⇒ Acteurs de la prévention :

- Arrêté(s) de désignation de(s) Assistant(s) et/ou Conseiller(s) de prévention ;
- Lettre(s) de cadrage de(s) Assistant(s) et/ou Conseiller(s) de prévention ;
- Attestation(s) de formation(s) préalable et continue(s) obligatoire(s) ;
- Lettre de mission de l'ACFI ;
- Preuve de communication de(s) lettre(s) de cadrage au CT-CHSCT ;
- Preuve de communication de la lettre de mission de l'ACFI au CT-CHSCT.

⇒ Principaux documents et registres obligatoires :

- Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DU) et son plan d'actions ;
- Diagnostic des facteurs de risques psycho-sociaux (RPS) avec les indicateurs associés ;
- Programme Annuel de Prévention des Risques professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPriACT) ;
- Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT) ;
- Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST) ;
- Registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent (si CHSCT propre) ;
- Registre des vérifications périodiques ou Registre de sécurité ;
- Plan(s) de prévention ;
- Permis de feu (le cas échéant) ;
- Protocole(s) de sécurité ;
- Fiche(s) de Données de Sécurité (FDS) des produits ;
- Fiche de risques professionnels ou Fiche d'entreprise du Médecin de prévention ;
- Dossier(s) Technique Amiante (DTA) des bâtiments (avant 1^{er} juillet 1997).

Liste (non exhaustive) des documents à tenir à disposition de l'ACFI :

⇒ Principales formations et autorisations obligatoires :

- Plan de formation ;
- Habilitation(s) électrique(s) ;
- Autorisation(s) de conduite(s) des véhicules, engins et équipements de travail (tracteur, tractopelle, chariot élévateur, grue auxiliaire de chargement, nacelle...) ;
- Autorisation(s) d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

⇒ Principaux documents et registres recommandés (le cas échéant) :

- Organigramme ;
- Règlement intérieur ;
- Livret d'accueil sécurité ;
- Fiche(s) de sécurité au(x) poste(s) de travail ;
- Registre des accidents ou Procédure de déclaration et de suivi des accidents de service et/ou accidents du travail ;
- Rapport annuel d'activité du service de Médecine préventive ;
- Liste exhaustive des bâtiments, véhicules et matériels ;
- Autre(s) :.....
.....

⇒ Pour plus de précisions :

Nous contacter :

- ◇ Anthony MARILLER
acfiprevention@cdq63.fr
- ◇ Jean-Luc PERONNET
inspection.hs@cdq63.fr
- ◇ Cécile LAROUSSINIE
secretariatprevention@cdq63.fr